



# "PILOTAGEMOTO-18 : Edition 2021"

## Règlement

### **ARTICLE 1 : Présentation générale**

Dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) de la préfecture de Cher, les unités de l'escadron départemental de sécurité routière du Cher ont mis en place plusieurs actions.

Après avoir lancé à l'automne 2020 le « Tutorat deux-roues motorisé A2 », la 7ème édition « pilotagemoto-18 », initialement programmée en 2020, a été repensée afin d'être, en 2021, en conformité avec les conditions sanitaires actuelles.

La campagne d'action, pilotagemoto-18 « édition 2021 », couvrira dans le temps, l'ensemble des week-end du printemps 2021, et dans l'espace l'ensemble du territoire du département du CHER

Le programme et les modalités sont détaillés dans les articles du présent règlement.

L'association « pilotagemoto-18 » créée par les gendarmes de l'EDSR du Cher, assure un soutien logistique à cette action.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions stipulées dans le présent

règlement, en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté.

L'édition 2021 est composée de 16 dates de stage correspondant chacune à une communauté de communes différente qui compose le département du CHER. La dernière date, qui se déroule à proximité de l'EFS de Bourges, est organisée au profit des motards ayant fait un don du sang depuis le 1er octobre 2020.

### **ARTICLE 2 : Assurance, responsabilités et sécurité**

Chaque participant devra vérifier que l'assurance souscrite pour le véhicule utilisé lors de la manifestation, couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant toutes les activités du stage.

Il est rappelé que l'ensemble des journées de stage pratique s'effectue sur la voie publique et qu'en conséquence, l'application stricte du code de la route et des règles élémentaires de prudence et de sécurité restent de mise.

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant la circulation sur les communes traversées et les consignes de sécurité.

La conformité au code de la route et le bon entretien de la moto utilisée lors de cette manifestation sont également des conditions nécessaires pour pouvoir participer.

Si le port du casque et des gants est obligatoire, le port de vêtements adaptés à la pratique de la moto est plus que vivement conseillé pour des raisons évidentes de sécurité.

La consommation d'alcool est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation.

Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant, sans que cela n'ouvre droit à remboursement des frais d'inscription.

### **ARTICLE 3 : Clause de non recours contre l'État**

Lors de son inscription à la manifestation sur le site partenaire « helloasso », chaque participant devra préalablement reconnaître avoir pris connaissance de l'ensemble des instructions contenues dans le présent règlement pour pouvoir accéder au paiement de sa réservation.

Il dégage, par conséquent, l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'incident ou accident qu'il pourrait provoquer au cours des activités et renonce à tout recours contre l'État et ses agents.

### **ARTICLE 4 : Dates et lieux**

**SAMEDI 27 MARS 2021 / Les Aix-d'Angillon** Encadrement BMO BOURGES  
Communauté de communes : Terres du Haut Berry

**SAMEDI 3 AVRIL 2021 / Saint-Florent-sur-Cher** Encadrement PMO VIERZON  
Communauté de communes : Fercher - Pays florentais

**LUNDI 5 AVRIL 2021 / Dun-sur-Auron** Encadrement PMO ST AMAND MONTROND  
Communauté de communes : du Dunois (Cher)

**SAMEDI 10 AVRIL 2021 / Avord** Encadrement BMO BOURGES  
Communauté de communes : la Septaine

**SAMEDI 17 AVRIL 2021 / Lury-sur-Arnon** Encadrement PMO VIERZON  
Communauté de communes : Cœur de Berry

**SAMEDI 24 AVRIL 2021 / Châteauneuf-sur-Cher** Encadrement PMO ST AMAND MONTROND

Communauté de communes : Arnon Boischaut Cher

**DIMANCHE 2 MAI 2021 / Sancergues** Encadrement BMO BOURGES

Communauté de communes : Berry-Loire-Vauvise

**SAMEDI 8 MAI 2021 / Vierzon** Encadrement PMO VIERZON

Communauté de communes : Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt

**JEUDI 13 MAI 2021 / Sancoins** Encadrement PMO ST AMAND MONTROND

Communauté de communes : les Trois Provinces

**SAMEDI 15 MAI 2021 / Jouet-sur-l'Aubois** Encadrement BMO BOURGES

Communauté de communes : Portes du Berry, entre Loire et val d'Aubois

**SAMEDI 22 MAI 2021 / Argent-sur-Sauldre** Encadrement PMO VIERZON

Communauté de communes : Sauldre et Sologne

**LUNDI 24 MAI 2021 / Le Châtelet** Encadrement PMO ST AMAND MONTROND

Communauté de communes : Berry Grand Sud

**SAMEDI 29 MAI 2021 / Nérondes** Encadrement BMO BOURGES

Communauté de communes : Pays de Nérondes

**SAMEDI 5 JUIN 2021 / Sancerre** Encadrement PMO VIERZON

Communauté de communes : Pays Fort Sancerrois Val de Loire

**SAMEDI 12 JUIN 2021 / Saint-Amand-Montrond** Encadrement PMO ST AMAND MONTROND

Communauté de communes : du Cœur de France

**SAMEDI 19 JUIN 2021 / Etablissement français du sang : Bourges** Encadrement EDSR 18

Communauté d'agglomérations : Bourges Plus

Le 19 juin 2021, dernière date de l'édition 2021, est proposée en exclusivité aux motards qui donnent leur sang.

Pour y accéder, vous devez produire une attestation de don que l'EFS vous aura fourni sur votre demande. Vous pouvez effectuer votre don à n'importe quel moment, selon votre calendrier habituel.

Vous pouvez également produire une copie de votre carte de donneur mentionnant un don effectué depuis le 1er Octobre 2020. Les stocks étant faibles, cette mesure est mise en place pour inciter, ceux qui le peuvent, à effectuer un don pour contribuer à **sauver des vies** : #confinement, et si j'allais donner mon sang ?

**ARTICLE 5 : Horaires et déroulement d'une journée de stage pratique**

Chaque journée est organisée afin de pouvoir accueillir 2 groupes de 5 participants.

Chaque groupe est encadré, pour l'ensemble de la journée, par un seul et même militaire de l'EDSR du Cher.

Une journée se compose ainsi :

**08h30** Groupe 1 : Petit déjeuner

Visite du lieu d'accueil.

Groupe 2 : Petit déjeuner

Rappel des fondamentaux et présentation de la trajectoire de sécurité.

Sensibilisation sur le port des équipements individuels de sécurité.

Présentation d'un airbag et démonstration.

Sensibilisation de la garantie dommages corporels liée à l'assurance moto.

Présentation de la trajectoire de sécurité.

**09h30** Permutation des groupes.

**10h30** Mise en pratique de la trajectoire de sécurité sur route ouverte en direction du lieu du déjeuner.

**12h30** Déjeuner.

**14h00** Mise en pratique de la trajectoire de sécurité sur route ouverte en direction de la communauté de communes d'origine.

**16h00** Installation des plateaux (type code) et exercices de manœuvres à basse vitesse.

**18h00** Fin de la journée et retour vers le domicile.

La chronologie des ateliers peut différer selon les journées.

### **ARTICLE 6 : Inscriptions**

La réservation et le règlement des frais d'inscription sont pris en charge par le partenaire « Helloasso ».

La liste des journées est diffusée une semaine environ avant l'ouverture des inscriptions via Facebook et le site [www.pilotagemoto-18.fr](http://www.pilotagemoto-18.fr).

L'inscription se fait en 4 étapes préalables au paiement.

Etape 1 : Chaque pilote choisit la date de stage souhaitée en cliquant sur le « + » correspondant. Le prix est fixé cette année à 29€ par casque. L'inscription des passagers(ères) s'effectue quant à elle à l'étape 2.

Etape 2 : Le pilote complète son profil. Cette partie est située sur la gauche de la

page. Il peut cocher, selon ses besoins, les options supplémentaires proposées sur la droite.

Trois choix sont possibles :

\*L'acquisition d'un airbag BERING au tarif de 199€( au lieu de 399€ ).

\*Une place supplémentaire pour un(une) passager(ère) au tarif de 29€.

\*Une place supplémentaire pour un(une) passager(ère) avec l'acquisition d'un deuxième airbag pour équiper le(la) passager(ère) au tarif de 29€ + 199€ ( au lieu de 399€ ) soit 228€ au total.

Etape 3 : Il est demandé de confirmer ses coordonnées (mail)

Etape 4 : Lors du récapitulatif, il faut vérifier la date et le lieu choisi, puis ajuster le montant du pourboire éventuel qui peut être laissé au profit du site « Helloasso ».

Après avoir vérifié le montant TTC dans le bandeau bleu, il ne reste plus qu'à valider pour accéder au paiement.

#### **ARTICLE 7 : Recommandations**

Le lieu exacte du rendez-vous sera précisé quelques jours avant la journée de stage pratique par l'envoi d'un SMS.

Les participants devront se présenter au plus tard à 8h20, aux lieux et dates convenues

Dans la mesure du possible, le ravitaillement en carburant sera effectué avant de se présenter sur le site.

A l'issue des formalités d'accueil, une vérification des documents administratifs et de l'état général des machines sera réalisée.

Les documents administratifs pourront être exigés : permis de conduire, justificatif d'assurance et certificat d'immatriculation.

#### **ARTICLE 8 : Droit à l'image**

Les participants autorisent la gendarmerie nationale et l'association pilotagemoto-18 à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les photographies les représentant prises au cours de la journée.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

Ces photographies serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et/ou au sein des forces armées, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, supports numériques. Cette liste est non exhaustive.

#### **ARTICLE 9 : Les offres promotionnelles de nos partenaires**

Les offres promotionnelles restent à la discrétion de nos partenaires. Les Conditions Générales de Vente de chacun de nos partenaires sont consultables sur leurs sites respectifs. Le prix de l'inscription au stage ne couvre que la prestation fournie lors de la journée pratique ( alimentation et encadrement ).

L'organisateur